

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

DIVISION SECRETARIAT GENERAL

Il est procédé à la réactualisation du tarif 2018 pour les concessions de cimetières et du columbarium.

Suit une délibération concernant le remplacement d'un représentant de la commune au sein du collège Henri Matisse.

DIVISION DES FINANCES

Lors de cette séance est ouvert le débat sur les orientations budgétaires 2018 (Voir document joint).

Une garantie d'emprunt doit intervenir concernant une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour un montant de 173 740 € pour des travaux de réhabilitation de divers travaux avec le bailleur LOGEO.

Une décision modificative relative à des réajustements budgétaires est soumise au Conseil.

Une reconduction du bail habitation de Mme Michèle SALEN, arrivant à terme au 31 décembre 2017, est proposée à l'assemblée.

DIVISION CULTURE/ENSEIGNEMENT

La délibération suivante concerne la constatation du redéploiement du dispositif plus de maîtres que de classes à l'école Pablo Picasso élémentaire dans le cadre de l'allègement des effectifs des classes de CP, pour les écoles situées en REP depuis la rentrée 2017, comme le demande l'Inspection Académique.

Le Conseil prend acte de la fermeture d'une classe à l'école Jacques Prévert suite à la décision de l'Inspection Académique en raison des effectifs accueillis à la rentrée 2017/2018.

Il est proposé d'adhérer à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des villes à partir de 2017

Deux conventions avec des associations doivent intervenir pour 2017/2018: la première avec CARDERE concernant la mise en place d'ateliers d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2017/2018. La seconde avec COMMIAMUSE relative à la mise en place d'ateliers artistiques avec le groupe scolaire Pablo Picasso.

DIVISION RESSOURCES HUMAINES

Considérant l'obligation de mise en concurrence et donc de renouveler le contrat d'assurance mutualisé à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

Il est proposé de recourir au principe du contrat d'assurance des risques statutaires et de charger le Centre de Gestion de la Seine Maritime de souscrire pour le compte de la Ville de Grand Couronne des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient d'avoir recours ponctuellement à un médecin pédiatre qui intervient auprès des enfants de la crèche et ce conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article 17 du décret n°2010-613 du 7 juin 2010.

De même, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il est nécessaire de créer des emplois permanents en raison des missions liées aux différents cadres d'emplois pour les besoins des services et mettre à jour le tableau des effectifs. À compter du 1^{er} janvier 2018, il sera créé :

- 1 emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique B sur le grade d'Educateur de jeunes enfants à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Ce changement s'inscrit dans le cadre d'une réussite à concours.

Dans le but de faire face aux besoins éventuels dans le domaine culturel, il est décidé de faire appel à 4 intervenants pour dispenser des cours d'Anglais, d'Allemand, d'Informatique et d'Arabe.

Dans le cadre d'un accompagnement social, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à avoir recours au dispositif de période de mise en situation en milieu professionnel et de signer les conventions avec les structures pouvant les prescrire.

DIVISION SPORTS-POPULATION

Deux tarifs à compter du 8 janvier 2018 sont à l'ordre du jour :

Le premier concerne l'animation de quartier des centres jeunes et le second, se rapporte au Centre de loisirs.

Des subventions de fonctionnement pour 2017 à diverses associations couronnaises font l'objet d'une délibération.

DIVISION TECHNIQUE ET URBANISME

La Commission « Eco-Subvention » s'est réunie le 27 septembre 2017. Il s'agit donc d'autoriser le versement d'une aide financière dans le cadre de cette Commission, aux personnes qui en ont fait la demande et qui remplissent les conditions.

Une acquisition est à l'ordre du jour et se rapporte aux parcelles de terrain nues qui correspondent aux terrains et pelouses du Clos Samson.

Une cession doit intervenir au profit du groupe Société Nexity Foncier Conseil Normandie et groupe IMESTIA concernant une partie des terrains du stade Jesse Owens situés rue de Seelze.

DIVISION ENVIRONNEMENT

Enfin pour terminer cette séance, la dernière délibération concerne une convention technique et financière avec la Métropole pour la réalisation de travaux ou de réhabilitation des mares sur le territoire de la commune.